

BULLETIN JANVIER 2024

N°18

S
O
U
D
E
I
L
L
E
S



Edité par la mairie – 200 tirages
Validé par Jean François Lafon Directeur de publication
Participante au bulletin : Carine Taleb

S O M M A I R E

I – MOT DU MAIRE

page 2

II – VIE COMMUNALE

- 1) Etat civil page 3
- 2) Vœux du Maire page 4
- 3) Commémoration du 15 août pages 5- 6
- 4) Commémoration du 11 novembre pages 7- 8
- 5) Goûter de nos aînés page 9
- 6) Ecole page 10
- 7) Recensement page 11
- 8) Instance de Coordination de l'Autonomie page 12
- 9) Collecte sélective page 12

III – TRAVAUX

- 1) Voirie page 13
- 2) Eclairage public page 13
- 3) Terrain des Gannes page 14
- 4) Gestion forestière page 14
- 5) Réseau chaleur page 14
- 6) ENR page 14

IV – TARIFS COMMUNAUX 2024

- 1) Tarifs communaux page 15

V – REGLEMENTATION

- 1) Compostage pages 16-18
- 2) Animaux errants page 19

VI – UN PEU D'HISTOIRE

- 1) André Marrand page 20 - 22

VII – ASSOCIATIONS

- 1) Association du Puy de la Tourte page 23
- 2) Foyer Rural page 24
- 3) Association des Parents d'Elèves page 25
- 4) Association Les Restaurants du Cœur page 26

LE MOT DU MAIRE

Chers Soudeilloises et Soudeillois,

En ce début d'année 2024, je m'associe à l'ensemble de la municipalité pour vous adresser mes vœux de santé, de bonheur en famille, et, bien évidemment de réussite.

Dans ce bulletin vous trouverez les rubriques habituelles et à travers ses lignes, je souhaite que notre commune continue d'aller vers des projets riches et dynamiques.

Pour conclure, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint Soudeilles et vous souhaite une bonne lecture.

Horaires de la mairie :

Mardi et vendredi : 9H00 – 12H00 et
14H00 – 17H00

Jeudi : 9H00 – 12H00

Permanence des élus samedi : 10H00 –
12H00

Tél / fax : 05 55 93 08 38

Mail : soudeilles@mairie19.fr

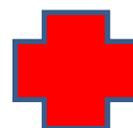
Numéros d'urgence :

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Appel d'urgence européen : 112



1. Etat civil

Naissance :

- DOUFOUNDOU-GUILENGUI Soan- Louis-Marie à Lachenal le 08/12/2023

Félicitations aux nouveaux parents.



Décès :

- Mme Suzanne Jeanne DAVID décédée le mercredi 21 novembre à l'âge de 87 ans
- M. Gilbert, Guy COMBASTEIX décédé le lundi 25 décembre 2023 à l'âge de 95 ans

L'équipe municipale adresse toutes ses sincères condoléances aux familles.

Départ :

- M et Mme RAVIZE à Robert

Toute l'équipe municipale leur souhaite une bonne continuation.



Nouveaux arrivants :

- Mme CARLETTE Ludia à Lachenal
- Mme AUBLANT Michelle au Moulin de Boule
- M. et Mme LAROCHE au Monjanel
- M. PAUCARD au Monjanel
- M. CHASTRE à Robert
- M. et Mme ERPELDING-LAMBLIN à la Besse

Toute l'équipe municipale leur souhaite la bienvenue.

2. Vœux du maire

En ce début de nouvelle année, les Soudeillois et Soudeilloises ont été conviés ce samedi 20 janvier au sein de notre salle des fêtes à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux.



Lors de son discours M. Jean-François Lafon, a tout d'abord exprimé ses vœux à l'ensemble des habitants de notre commune.

Il nous a rappelé le contexte difficile dans lequel nous vivons, contexte, qui ne manque pas d'impacté également notre territoire.

Mais malgré tout nous devons resté optimiste et laisser notre regard tourné vers l'avenir.

C'est pourquoi la municipalité continue à s'investir dans de nouveaux projets afin de maintenir notre bien vivre local.

Les convives ont pu ensuite se restaurer et partager un moment de convivialité autour du généreux buffet offert par la mairie.



3. Commémoration du 15 août

Chaque 15 août, notre commune commémore, avec la participation de l'ANACR, la bataille de la libération d'Egletons qui s'est déroulée du 03 au 20 août 1944.

C'est une bataille oubliée et pourtant elle fait partie des combats les plus importants en Corrèze à la Libération.

Pendant 17 jours, la Ville d'Egletons est contrôlée par les allemands.

Une colonne de 300 hommes s'empare de ce bâtiment de l'ENP, l'Ecole Nationale Professionnelle. Mauvais choix, le refuge de la Wehrmacht est en fait une souricière.

Il y a des embuscades partout, l'aviation allemande passe tous les jours, ils mitraillent les positions mais surtout bombardent les maisons d'Egletons, il y a même une trentaine d'allemands tués par un bombardement de leur propre aviation.

Finalement, le 22 août, une troupe SS venue de Clermont-Ferrand extirpe le régime allemand, libérant ainsi Egletons.



Le parcours de mémoire se déroule en trois étapes. Il a débuté cette année par la stèle des fusillés située au carrefour de la RD 1089, qui rend honneur à quatre jeunes gens, fusillés par les allemands.





Le second hommage s'est déroulé devant la stèle du « Camp des juifs ». M. Lopez nous a fait lecture d'un émouvant écrit rédigé par son aïeule. Nous tenons une nouvelle fois, à cette occasion, à remercier M. Lopez et sa famille, pour le généreux don fait à notre commune, don qui contribue à l'entretien de ce lieu, afin de ne pas oublier.



« En ce lieu s'élevait un baraquement par où passèrent en 1941-1942, les victimes de la xénophobie et du racisme du gouvernement de Vichy, plus de 500 travailleurs étrangers juifs. Plus de 150 d'entre eux périrent dans les camps d'extermination nazis. »



Les cérémonies se sont terminées devant la stèle du commandant Lanot, grande figure de la résistance. La matinée s'est ensuite clôturée par le verre de l'amitié, offert par la Mairie de Soudeilles.



4. Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre, la France commémore le jour anniversaire de l'Armistice signé en 1918 et rend hommage à tous les morts pour la France.

Ce samedi à 11h, Mr le Maire accompagné d'élus municipaux, de Soudeillois et Soudeilloises, a dirigé la cérémonie officielle devant notre monument aux morts.

Après le dépôt de gerbe, Mr le Maire, nous a fait lecture des textes de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'État aux anciens combattants ainsi que du message adressé par l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants).

Le traditionnel appel aux morts, suivi d'une minute de silence ont clôturé la cérémonie;

Les participants ont ensuite été conviés à la mairie pour se réunir autour d'un verre.



Voici le message délivré par l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC) pour les cérémonies de l'armistice du 11 novembre 1918 :

« Il y a 105 ans, le 11 novembre 1918, les cloches de toutes les villes et de tous les villages de France retentissaient pour annoncer la fin d'une tragédie qui avait duré 52 mois. Dès lors, notre pays se couvrit d'un manteau de monuments aux morts où furent gravés les noms de tous ceux qui, enfants de ces villes ou villages qui ne connurent aucune exception, avaient donné leur vie pour la sauvegarde de notre Patrie. Au fond de l'âme de chaque Français, ces monuments avaient sans doute valeur de talismans destinés à exorciser l'indicible et afin que celle que l'on dénomma la Grande Guerre fut la dernière. Hélas, aujourd'hui et depuis vingt mois, la guerre est de retour en Europe et, comble d'ironie, on y retrouve des ingrédients de la Grande Guerre tels que des tranchées qui figent le front et le rôle déterminant de l'artillerie. C'est pourquoi, en ce jour de commémoration qui, compte-tenu du contexte, revêt un aspect particulier et doit servir d'alerte, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) en même temps qu'elle rend hommage au courage exemplaire des « Poilus » comme de tous les « Morts pour la France » de toutes les guerres, rappelle l'un de ses objectifs fondamentaux : s'opposer à tout règlement de conflit par la guerre, l'obtenir par la négociation, agir résolument et avec persévérance pour la Paix et œuvrer dans ce sens avec les générations nouvelles. Vive la République ! Vive la France ! »



Message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées chargée des Anciens combattants et de la Mémoire qui sera lu le samedi 11 novembre 2023, lors des cérémonies du 105e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage à tous les morts pour la France.

Voici le message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées chargée des Anciens combattants et de la Mémoire qui sera lu le samedi 11 novembre 2023, lors des cérémonies du 105e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage à tous les morts pour la France.

« Le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans déjà que, dans la clairière de Rethondes, le maréchal Foch a apposé sa signature sur la convention d'armistice.

Cinq ans déjà que Clemenceau a présenté l'armistice à la Chambre des députés, saluant l'Alsace et la Lorraine retrouvées, honorant « *nos grands morts qui ont fait cette victoire* ». Et dans cette heure terrible, à l'appel du carillon des églises et des beffrois, dans le silence des canons qui se sont tus, coulent à travers tout le pays des larmes de soulagement et de fierté.

Le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans que les blessures cicatrisent lentement. Sur les visages des gueules cassées. Dans le cœur des veuves. Dans la solitude des orphelins. Devant les tombes ouvertes pour un fils ou un père. Au pied des monuments aux morts dont s'est couvert le pays. Les Français sont devenus des sentinelles de l'oubli.

Le 11 novembre n'est plus seulement une date. C'est devenu le rassemblement de tous les Français.

C'est le 11 novembre 1920, quand le soldat inconnu est porté sous l'Arc de Triomphe, pour ne jamais oublier le prix de la Victoire.

C'est le 11 novembre 1923, quand André Maginot allume la Flamme, présence vivante du souvenir des morts. Une flamme qui ne s'est plus jamais éteinte depuis.

C'est le 11 novembre 1940, quand, dans le désarroi des consciences, les lycéens et les étudiants de Paris font de la flamme un symbole de résistance. Quand chez nos compatriotes alsaciens et mosellans, coupés de leur Patrie, la résistance s'organise.

C'est le 11 novembre 1943, quand les résistants de l'Ain devancent la Libération en défilant dans Oyonnax.

C'est aussi le 11 novembre 1944, quand la France retrouve le droit de célébrer la victoire.

Alors, face aux noms inscrits sur les monuments devant lesquels nous sommes rassemblés, nous nous souvenons de tous les morts pour la France qui trouvent le repos dans nos mémoires reconnaissantes. Nous nous souvenons de ceux de 14, de ceux de 40 et de 44, de ceux de 1954 et de 1962, de ceux de 1983 ou de 2008 et de tous les autres. Nous nous souvenons de l'adjudant-chef Nicolas Latourte, du sergent-chef Baptiste Gauchot et du sergent-chef Nicolas Mazier, tous trois morts pour la France en 2023.

Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

Ils ont des droits sur nous, comme nous avons des devoirs à leur égard. Alors portons lucidement leur héritage. Car c'est en honorant leur sacrifice que se construit l'avenir de notre Nation, sans jamais douter de notre capacité à nous relever des plus grands périls.

Et portons fièrement le Bleuet de France, cette fleur dont l'éclosion ramenait la vie sur la terre déchirée des champs de bataille, qui désormais honore les morts et soutient ceux qui restent.

Aujourd'hui la flamme brille sous l'Arc de Triomphe depuis 100 ans durant lesquels les Français n'ont jamais cessé de clamer :

Vive la République !

Et vive la France ! »



5. Goûter de nos aînés



Après une interruption due à par la période de pandémie, nos anciens ont pu enfin, de nouveau, être conviés par la commune au traditionnel goûter des aînés qui a eu lieu le samedi 16 décembre 2023.

Réservé aux Soudeillois de plus de 70 ans, ceux-ci ont pu, le temps d'un après-midi, se rencontrer, échanger et se divertir.

Un colis de Noël, composé de produits gustatifs du terroir a été remis à chacun de nos convives.

Les absents pourront venir retirer leur cadeau à la mairie.

Nous leur souhaitons une bonne dégustation et une nouvelle fois, une très belle année 2024.



6. Ecole



Au cours de ce premier trimestre, les élèves de l'école de Soudeilles ont travaillé sur un projet organisé avec le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour.



Pour cela, ils ont réalisé une maquette du village de leur école.

À cette occasion, ils ont cuisiné des gâteaux durant un après-midi pour présenter cette dernière à leurs parents.

Depuis, la maquette est exposée à la mairie de Soudeilles.



7. Recensement



Recensement de la population 2024

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraites, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Une notice Internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

C'est sûr !
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.
Pour en savoir plus
le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

Le recensement de la population est gratuit !



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements... Il permet de mieux connaître l'évolution de sa population, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier jusqu'au 17 février.

Comment ça se passe ?

Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice internet vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur. Il est muni d'une carte officielle, et est tenu au secret professionnel. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement. Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 18 janvier 2024 sur le site www.le-recensement-et-moi.fr.

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Le recensement de la population est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

8. Instance de Coordination de l'Autonomie

Le Conseil Départemental a décidé la mise en place au 1^{er} janvier 2024 du service public « Corrèze Autonomie ».

L'instance de coordination du secteur de Meymac, qui était une association va disparaître au profit de « Corrèze Autonomie ».



Comment procéder :

Je suis ou j'appelle pour une personnes âgées et/ou une personne en situation de handicap. J'ai besoin de renseignements pour rester à domicile, d'aide pour faire une demande APA, MDPH, Complémentaire Santé Solidaire, réversion, suivi des plans d'aide en place, d'une coordination en sortie d'hospitalisation: Infirmières, Aides Soignantes, mise en relation avec les structures d'aide à domicile (AVEC (ex AMAPA),ADAPAC, Callunae, Profession Domicile...), d'une aide pour trouver des solutions de répit : Accueil de jour, accueil temporaire, familles d'accueil...

1.J'appelle le numéro unique **05 55 19 19 19** ou j'adresse un e-mail à correzeautonomie@correze.fr

2.J'expose ma situation/mon problème à un agent qualifié.

3.Suivant la demande, je bénéficie d'un accompagnement « sur mesure » par un référent unique de proximité: Christelle PINLAUD, qui peut se rendre à mon domicile, en fonction de ma situation, pour m'aider.

Des permanences physiques sont assurées au bureau Place des Porrots, le vendredi matin de 8h30 à 12h sans rendez vous.

Visite à domicile sur rendez vous : 05 55 19 19 19

Pour le portage de repas, les personnes peuvent joindre directement l'espace 1000 sources de Bugeat au 05 55 95 58 58.

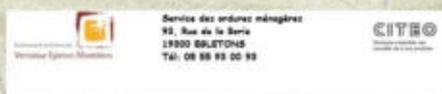
9. Collecte sélective



La collecte des sacs jaunes s'effectue tous les 15 jours.



MOIS	JOURS (les jeudis)
JANVIER	4 et 18
FEVRIER	1 ^{er} , 15 et 29
MARS	14 et 28
AVRIL	11 et 25
MAI	10 et 23
JUIN	6 et 20
JUILLET	4 et 18



1. Voirie

2023 :

Les travaux prévus sur la portion entre les lieux-dits La Terotte et La Besse jusqu'à la RD 165, ont été réalisés au mois de septembre et réceptionnés le 13 octobre. pour un montant de 36053€ HT soit 43275€ TTC.

La DETR a accordé une subvention de 12152.86€ ; le département, une subvention de 10000€ (enveloppe de l'année 2022).



2024 :

L'enveloppe budgétaire servira à l'aménagement de l'accès du terrain des Gannes en prévision de l'installation d'un maraîcher.

Estimations :

Montant des travaux 43865€ HT soit 52638€ TTC

Honoraires (5%) : 2193€ HT soit 2632€ TTC

Montant total des travaux estimés : 55270€ TTC

Le projet sera subventionné à hauteur de 35% par la DETR et à hauteur de 10000€ par le Conseil Départemental (enveloppe 2023).

2. Eclairage public

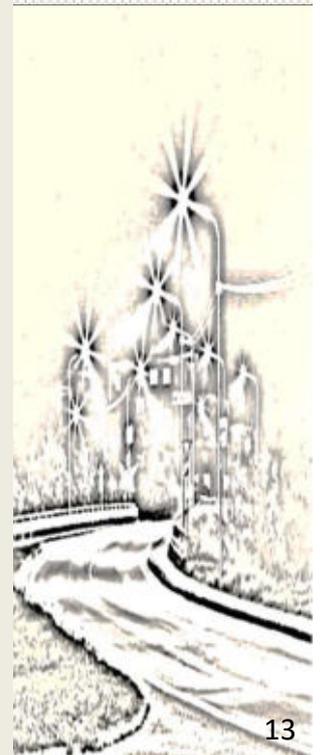
La seconde tranche des travaux est achevée et a été réceptionnée le 19 décembre. Néanmoins quelques ajustements sont encore à réaliser.

Une troisième tranche d'investissement a été lancée dans le cadre de l'opération « Eclairons Demain » portée par la FDEE 19, et qui a pour but de remplacer les luminaires vétustes et énergivores.

Ce remplacement nous permettra de bénéficier de gains d'énergie avec le passage au 100% LED, il représente 83% de notre éclairage public.

L'estimation du coût des travaux s'élève à 45173€ HT, avec une contribution du Conseil Départemental à hauteur de 15% et du CEE (Certificat Economie Energie) à hauteur de 8%.

La FDEE nous a présenté le 22 décembre, les nouveaux luminaires à LED qui viendront remplacer les anciens éclairages.



3. Terrain des Gannes



En vue de l'installation d'un futur maraîcher, une étude est en cours pour le raccordement électrique, auprès du syndicat d'Electrification.

L'alimentation en eau sera assurée par la Commune.

Deux chemins sont en cours d'aliénation.

L'accès au site sera réalisé en 2024 dans le cadre des travaux de voirie.

Le coût total du projet a fait l'objet d'une première estimation à hauteur de 180000€.

4. Exploitation forestière

La vente des coupes des parcelles forestières VB1 (3ha33) et VB2 (2ha51) a été réalisée lors des ventes groupées organisées par l'ONF le 3 octobre. C'est ARGIL SAS qui en a été l'heureux acquéreur pour un montant de 31341€ HT.



5. Réseau chaleur

Le technicien du CRER, a finalisé l'étude sur le réseau de chaleur de la commune. Nous avons reçu l'estimation détaillée des travaux : 135952€ HT soit 163142€ TTC

L'aide de l'ADEME s'élève à 39338€, et le montant de la TVA récupérable est de 26762€.

Ce qui représente un reste à charge d'environ 97032€.

A cela s'ajoute l'aménagement des locaux :

Montant des travaux :	31000€ HT soit 377650 TTC
Prestations :	5008€ HT soit 6010€ TTC
Aide Maîtrise Ouvrage	5200€ HT soit 6240€ TTC

Le dossier est mis à l'étude.

Étude préalable :
implantation d'une
chaudière automatique
à granulés de bois



6. ENR



Depuis la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) promulguée en mars 2023, les communes doivent désormais définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Les terrains proposés à l'Etat pour l'installation d'énergies renouvelables sont :

- une parcelle des terrains des Gannes
- les toitures des bâtiments communaux (salle des fêtes / local technique).

1. Tarifs communaux 2024



Taux imposition :

Malgré la nécessité pour la Commune de trouver des financements afin de maintenir les services publics, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts fonciers.

Foncier bâti 5,16%, foncier non bâti 75,11%.



Salle des Associations :

- Location : 30€
- Consommation électrique 0,50 €/ KW et sera indexé sur les tarifs EDF



Salle des fêtes :

Les tarifs sont maintenus pour 2024 :

- Gratuité pour les associations
- Habitants de la commune 60€
- Personnes extérieures à la commune 200€
- Caution 300€
- Caution ménage 50€
- Consommation électrique 0,50 €/ KW et sera indexé sur les tarifs EDF

Pour rappel, la sous-location est interdite.



Eau et assainissement :

En ce qui concerne la consommation en eau, le prix du m³ devant être égal à 40% du prix de l'abonnement sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, par foyer et par an, les tarifs ont en conséquence été augmentés pour 2024 :

- Abonnement 68€
- Consommation particuliers 0,85€/m³
- Agriculteurs 0,48€/m³

Assainissement :

- Abonnement 68€
- Consommation 0,90 €/m³ auquel s'ajoute 0,24€/ m³ de redevance de collecte.



	Semaine juillet - août	Hors saison		
		Mois	Semaine	Week-end
4 pers.	340 €	340 €	130 €	70 €
5 pers.	370 €	370 €	150 €	80 €
7 pers.	450 €	450 €	180 €	90 €



Cantine :

Les tarifs des repas restent inchangés :

- Enfants 2,85€
- Adultes 3,55€

1. Compostage

Réglementation :

A partir du 1^{er} janvier 2024, tous les biodéchets devront être triés à la source dans le but d'être valorisés et ne doivent plus être mis dans les ordures ménagères.

Incidence :

La communauté de communes Ventadour Egletons Monédières ayant la compétence déchets doit proposer des solutions de tri et de valorisation des biodéchets aux usagers du service public de collecte et de traitement des déchets.

Solutions :

Pour les habitants ayant des logements avec terrain, le compostage individuel est à privilégier.

Solutions :

Des zones de compostage partagé peuvent aussi être installées dans vos communes. Ces zones permettraient aux habitants de vos communes de déposer dans des composteurs collectifs leurs biodéchets (restes de repas et de préparation de repas).

Contraintes :

- avoir un terrain communal permettant l'installation et l'aménagement de la zone (en général 3 composteurs, du matériel pour faire le mélange du compost, un panneau d'information et éventuellement un petit local pour stocker le matériel)
- avoir un apport prévu en broyat dans l'un des composteurs pour réaliser du bon compost
- avoir un exutoire pour l'utilisation du compost produit (mise à disposition du compost produit auprès des habitants de la communes et/ou utilisation du compost pour les espaces verts de la commune)
- avoir des habitants bénévoles volontaires qui soient formés comme référents du site de compostage partagé et qui participent aux opérations de brassage et mélange du compost avec éventuellement les employés communaux

De ce fait la réglementation ne sera réellement applicable que lorsque les communes seront à même de proposer à l'ensemble de la population une solution de compostage.

Afin d'aider les foyers ayant du terrain, la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières met à la disposition de ses habitants l'achat, à tarifs réduits de composteurs:

- modèle de 445 litres à 35€
- modèle de 620 litres à 41€.

Ces composteurs sont livrés avec un bio seau et un guide du compostage.

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Déchets

**Pour diminuer vos déchets,
laissez-vous séduire par le compostage !**

La Communauté de communes Ventadour-Égletons-Monédières vous propose des kits de compostage afin de diminuer le poids de vos ordures ménagères et de valoriser vos déchets biodégradables. Le kit comprend un composteur, un bio-seau et un guide de compostage pour vous aider à vous lancer dans la démarche.

MODÈLE 445L **MODÈLE 620L**

Le coût pour l'usager est de 35€ pour un composteur 445 litres et de 41€ pour un composteur 620 litres, grâce à une participation à hauteur de 50% de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières.

Pour l'obtenir :

- kit à retirer au Service Ordures Ménagères
- kit réservé aux personnes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes (fournir la dernière facture de la REOM).
- kit à régler après réception du titre de paiement

Service des ordures ménagères
93 rue de la Borie
Egletons
05.55.93.00.93

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME

Actuellement, la Communauté de Commune est en rupture de stock. Les commandes ont été passées il y a déjà plusieurs mois, mais les fournisseurs ont du mal à suivre en raison d'une forte demande en composteurs, en particulier de la part des collectivités. Une première livraison est prévue début janvier, une seconde en février.

En attendant, un fichier de réservation a été établi, avec les coordonnées des usagers; ils seront recontactés dès réception afin de les retirer au service des ordures ménagères.

Nous proposons également des brass'compost au tarif de 10€. Nous en avons en stock.

Faire son Compost, un jeu d'enfant

Que pouvez-vous y mettre ?

Les matières organiques, dites vertes

Déchets ménagers : fruits, légumes, pâtes ...



Les déchets secs, dits bruns

Mouchoir papier bio, essuie-tout bio, carton indemne de scotch, sciures, filtre à café...



Les grandes étapes



1

Sélectionner un endroit sec, ombragé près d'un point d'eau

Vous pouvez choisir d'utiliser un composteur ou le faire à même le solo.



2

Alternez les couches de déchets verts et bruns

Faites en sorte que tous les déchets bruns soient bien broyés



3

Gardez votre compost humide, mais pas inondé

L'humidité favorise la décomposition des matières organiques.



4

Mélangez de temps en temps votre compost pour l'aérer

Mélanger favorise la vitesse de décomposition



5

Le mélange devient chaud et fumant

C'est que le processus de décomposition est en marche. Pas d'inquiétude



6

C'est prêt !!!

Quand l'ensemble devient marron, friable, et que l'ensemble des déchets a bien disparu, cela signifie que le compost est prêt à être utilisé. :)

2. Divagation des animaux

Qu'est-ce qu'un animal en état de divagation ? (ou animal errant)

Ce que dit la loi

C'est l'article L211-23 du code rural qui définit l'état de divagation :

Pour les chiens : Il s'agit d'un chien livré à lui-même qui est **hors de portée de voix** de son maître, ou de la personne qui en a la garde. Ou qui se trouve à **plus de 100 mètres** de la personne qui en est responsable.

Pour les chats : Il s'agit d'un chat **NON IDENTIFIÉ** qui se trouve à **plus de 1000 mètres de son domicile** ou à **plus de 200 mètres d'habitations**.

Pour les autres animaux : sont considérés comme errants les animaux qui ne sont pas sous la garde de quelqu'un à proximité immédiate, ou qui se trouvent sur la voie publique ou sur un terrain appartenant à une tierce personne.

Conséquence : L'animal en état de divagation peut être saisi et conduit à la fourrière



1. André Marrand

Résistant Soudeillois, déporté à Dachau

Le tournant crucial dans l'existence d'André Marrand fut certainement la nuit où il prit le chemin du maquis à la fin du mois de mai 1943. En 2001, à ma demande, il a fait le récit de ses « tribulations » à partir de ce moment-là et il m'a autorisé à les rendre publiques¹. En voici les premières lignes : « Une nuit, réveillant Jeanne [Vant] et forcément Mr. Vant, je partis avec René David et une bouteille de champagne offerte par mon ancien instituteur. Arrivée à la Jarrige, réveil de la maisonnée Lanot, dégustation du champagne et départ avec Léon [Lanot] à Chamalot où nous arrivons à l'aube ».

À Chamalot, à l'autre bout de la commune du Moustier-Ventadour et dans un cingle de la Luzège, Léon Lanot installait un camp recruteur de maquisards FTP, le futur camp « Lucien Borie », après avoir dû déguerpir du camp de Genestine (Darnets) et après un détour par le camp du Theillet (Saint-Pardoux-la-Croisille). Lanot avait une histoire, il inspirait confiance, ce n'était pas un aventurier écervelé mais un entraîneur d'hommes respecté.

André Marrand, né au Theil le 10 avril 1922, appartenait à une classe d'âge astreinte au travail obligatoire en Allemagne (STO). Il s'y refusa. Le réfractaire prit la décision de s'y soustraire et, bien plus périlleuse, la décision de se battre. Le contexte national et international s'était durci mais il commençait à changer. Depuis le 11 novembre 1942, l'armée allemande avait envahi la zone non occupée dite faussement « libre ». Des soldats de la Wehrmacht tenaient garnison à Tulle, Brive, La Courtine. Néanmoins en Corrèze le maintien de l'ordre était assuré par les forces répressives du régime collaborationniste de Pétain, Laval et consorts, tels les GMR (Gardes Mobiles de Réserve) et la Milice. C'est que, simultanément, la résistance à l'Occupation prenait une dimension nouvelle avec la constitution des premiers maquis FTP et AS dans tout le département. Et c'est qu'après la défaite des troupes de choc allemandes devant Stalingrad en février 1943, l'espoir renaissait dans la population.

Avant de quitter Soudeilles pour rejoindre Chamalot, et ce depuis qu'il avait quitté l'école, le jeune Marrand travaillait comme domestique de ferme. Il en avait souffert, non à cause de la pénibilité des tâches ou à cause de sa personne, mais en vertu de son statut social, fortement déprécié à l'époque. Il n'avait pas eu, non plus, une enfance heureuse. Orphelin de mère à huit ans, il avait été peu soutenu par un père handicapé, trépané de guerre. Pourtant, intelligent et studieux, André avait été reçu premier du canton au Certificat d'Études.

À Chamalot, le nom de guerre de « Constant » lui est attribué. Et une mission des plus importantes lui est confiée, au vu de sa détermination et de ses compétences et étant donné la fonction de recrutement et de formation du « Lucien Borie ». Il en est l'instructeur militaire ! Parmi les jeunes réfractaires qui affluent, il est un des rares hommes à avoir effectué son service. Il l'a accompli en Afrique du Nord après avoir devancé l'appel en 1939 ; il en est sorti avec le grade d'adjudant en 1940, pourvu d'un savoir-faire technique pointu.



¹ Dans *Soudeilles au passé simple*, pp. 328-330. Récit intitulé : « De Soudeilles à Dachau ».

« Constant » prend à cœur sa tâche. Il soumet ses camarades à un intense entraînement physique et militaire. Une formation accélérée à la dure mais dans la bonne humeur. « J'en ai gardé un bon souvenir de fraternité et de camaraderie », dira-t-il longtemps après. Dans l'enceinte et hors du camp, il tient aussi sa place de ravitailleur ou de saboteur. Ainsi, en mission nocturne à Lappleau en compagnie de René Valade, font-ils sauter un pylône.

Le camp a beau être sécurisé et les gars – une soixantaine maintenant – très motivés et enfin armés, le danger rôde. Le 15 août 1943, vers 16 heures, 300 GMR environ assaillent brusquement le camp. D'emblée la garde est désarmée, un combat inégal s'engage, mais au soir le constat est affligeant, les GMR ont fait 22 prisonniers. André Marrant est du nombre.

Son destin, dès lors, est celui qui attend tout maquisard arrêté. Il est emprisonné d'abord à Tulle et sévèrement interrogé à coups de nerf de bœuf. Il est ensuite convoyé à Limoges, toujours incarcéré. De cette prison, dix anciens de Chamalot s'évadent, mais pas lui. La répression s'accroît en 1944. Il fait partie des résistants enfermés dans la Maison centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne). Enfin il est expédié à Compiègne aux côtés de ses frères d'armes de Chamalot – ils sont désormais 12 à partager le même sort -, et livré aux Allemands. Le 18 juin 1944, il est embarqué. En train, debout, affamé, assoiffé, jusqu'à Munich. De là, à pied, jusqu'au bloc 19 du camp de concentration de Dachau où s'exerce la bestialité des SS.

Ne parlons pas des horreurs qu'il y a vécues. Il en parlait très peu et il ne souhaitait pas qu'on en parle. Retenons néanmoins qu'il était conduit chaque jour sous impitoyable escorte à la gare de Munich pour y réparer les voies défoncées par l'aviation alliée ; qu'il a pu survivre grâce à l'entraide fraternelle qui régnait entre les déportés ; et que, grâce à elle et à leur volonté, ceux de Chamalot sont revenus presque tous de cet enfer, tous sauf Edmond Borie, de Lappleau, mort d'épuisement quelques jours après leur libération survenue le 29 avril 1945.

Quelques semaines de convalescence au bord du lac de Constance, et voilà notre « Constant » étonnement retapé. Son retour en France s'effectue par la Suisse en deux temps : Paris (Hôtel Lutetia) et la gare d'Égletons où il débarque le 2 juin 1945 avec les autres rescapés de Dachau originaires d'Égletons et des environs². Le maire du Moustier-Ventadour, déchu en 1940, réélu en 1945, Clément Chausson, leur réserve un chaleureux accueil chez lui.

Malgré la capitulation sans conditions des Nazis, André Marrant n'a pas le cœur à la fête. Il ne se sent pas l'âme d'un héros ni même d'un libérateur. Il a fait son devoir et il a eu de la chance, m'a-t-il dit un jour en ajoutant : « Ne mettez rien qui puisse me valoriser ; je ne veux pas ». Le sergent FFI n'a pas été décoré, il n'a pas cherché à l'être.

Personne n'avait récupéré André à la gare. Il est rentré seul à Soudeilles, à pied. Il se retrouve pratiquement sans famille, sans toit, sans argent, sans métier. Il décroche tout de même assez vite un emploi dans la banque Chalus. Il y débute au bas de l'échelle à Meymac. Il y continue sa carrière au bureau d'Égletons qu'il finit par diriger. Il peut alors revenir à Soudeilles, après avoir acquis à Soudeillettes la maison de caractère de l'ancien maire de la commune, François Veyssièrre, une maison où il se plaira tant.

² À savoir : Henri Chastagnol, Marcel Joly, Marcel et René Valade, Jean Vergne, et peut-être Alfred Boulègue qui avait été déporté au camp de Mauthausen en Autriche.



Dans l'intervalle, André s'est marié en 1951 avec Fernande Marie Mignon, native de Meymac. Ils habitent à Égletons et ils auront trois filles. Pas plus qu'avec ses amis ou voisins, il ne parle aux siens de ce qu'il a subi à Dachau. Non seulement parce qu'il est convaincu que cela lui appartient en propre, et que c'est incompréhensible pour quiconque ne l'a pas vécu, mais aussi parce qu'il veut protéger sa famille, laquelle le lui rend bien. Par son acceptation des choses et des gens sans jugement aucun, et par sa douceur, Fernande a apporté au foyer, avec la pleine compréhension de leurs filles³, la sérénité et la quiétude qu'André recherchait.

Cet apaisement, André l'a recherché aussi dans la promenade en famille, l'autodidacte dans la lecture et la musique, le philosophe dans le silence et la méditation, et le poète s'en est allé parfois le dimanche vagabonder et rêvasser dans les bois de Chamalot en communion avec la nature. Dans une rigole des prés contournés par la Luzège, il avait construit un petit moulin qu'il aimait voir tourner. D'autres fois, il partait greffer des arbres dans la campagne.

Réfugié dans sa solitude intérieure, André Marrand est resté à l'écart des organisations qui, après guerre et jusqu'à aujourd'hui, ont entretenu le souvenir de la Résistance et de la Déportation. Mais il n'a pas plus boudé leurs manifestations qu'il n'a oublié ses amis de Chamalot et de Dachau, Marcel Joly notamment, qui à Dachau maintes fois lui avait glissé en douce un morceau de pain. Il lui est arrivé d'aller témoigner dans des écoles. Chaque année, à l'entrée du vieux cimetière d'Égletons, il a participé au dépôt d'une gerbe honorant les déportés locaux, la finançant avec René Valade. Il était présent à Chamalot le 15 août 2000, à l'inauguration de la stèle érigée par l'ANACR en hommage aux déportés du camp et devant laquelle René Valibus s'est exprimé en leur nom.

André Marrand est décédé à Tulle le 31 mai 2004 et il est enterré au cimetière de Soudeilles.

Il a été reconnu « déporté politique » le 15 avril 1947 et il a reçu le titre de « déporté résistant » le 1er août 1952.

« Ah ! j'oubliais ! – c'est André Marrand qui me le précisait par courrier à l'intention de Soudeilloises et de Soudeillois peut-être incroyables⁴ – mon matricule [à Dachau] est bien 73720, il ne faut pas en douter. Preuves : archives de Dachau, livre de l'Amicale de Dachau, et le triangle rouge que je possède encore ».

Paul Estrade

³ Merci Maryse, Mireille et Christine pour votre aide dans la transmission de l'image de votre père.

⁴ Lettre du 21 mars 2001.



1. L'amicale du puy de la tourte

L'amicale du Puy de la Tourte

Voici le résumé de nos activités 2023 et les prévisions de nos activités pour l'année 2024 ...

Rappel des événements du 1^{er} semestre 2023

- **Assemblée générale et galette des rois le 18 janvier 2023** : l'assemblée générale a permis de faire le bilan de 2022, de planifier les activités de l'année 2023. Elles ont été principalement les suivantes :

- **Sortie spectacle à Rocamadour** le 5 mars 2023
- **Après midi récréatif** en mars 2023
- **Séjour à Rochefort sur Mer** les 15 et 16 juin 2023

Les événements du 2^{ème} semestre 2023

- **Le 14 septembre 2023 « Nature et délices en vallée de l'Isle »** : visite d'un élevage d'esturgeons et du Moulin de La Veysière

- **Le repas de Noël le 14 décembre 2023 au restaurant « Chez Françoise » à Meymac** : Ce fut un moment convivial qui a permis de nous retrouver et de se remémorer les bons moments passés ensemble.



Les événements prévus pour l'année 2024

- L'assemblée générale aura lieu en janvier : à la salle des fêtes de Soudeilles
- Après-midi récréative en mars : dégustation de crêpes, parties de belote et autres jeux ...
- Le voyage en Morvan les 4 et 5 juin 2024 : visite du Temple Bouddhiste La Boulaye, visite de la ville d'Autun et visite d'une fabrique de parapluies.
- La journée découverte en automne : elle sera prochainement proposée.
- Le repas de Noël en décembre 2024
- Au plaisir de vous retrouver à nouveau !

Le bureau de l'Amicale du Puy de la Tourte vous souhaite une heureuse année 2024.

2. Le Foyer Rural

Bonjour à toutes et à tous,

Toute l'équipe du Foyer Rural se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

Le 14 octobre avait lieu notre traditionnel repas « Moules Frites » où 150 personnes ont pris place dans une très bonne ambiance animée par DJ Fab Events.

Et pour terminer notre année, le réveillon, auquel ont assisté 154 convives.

Le succulent repas préparé par le traiteur GUBERT a régalé les papilles des participants dans une atmosphère festive orchestrée une nouvelle fois par DJ Fab Events.

Le Foyer Rural a eu une seconde fois la joie de bénéficier de deux dons ; un four professionnel ainsi qu'un lave verre offert par le Centre d'Accueil de Peyrelevade, que nous remercions vivement pour ce nouveau don.

Nous avons cédé gracieusement ce matériel à la mairie afin qu'il puisse être disposé dans la salle des fêtes et les remercions pour l'installation. C'est un très bon complément pour la cuisine.

Je voudrais encore une fois remercier toute mon équipe de bénévoles pour le travail accompli à chaque manifestation.

Annie Vinatier



3. Association des Parents d'élèves

L'Association des Parents d'Élèves du RPI est très heureuse d'avoir pu proposer durant ce 1er trimestre scolaire sa tombola suivie de son concours de belote le 11 novembre 2023 sur Moustier-Ventadour ainsi que son repas bal animé par DJ Max Event le 2 décembre 2023 sur Soudeilles, nous sommes actuellement en plein préparatif pour d'autres manifestations dont la fête de l'école qui aura lieu au mois de juin sur Darnets, nous remercions chaleureusement les bénévoles et participants qui ont été et seront à nos côtés.

Grâce aux fonds récoltés durant ces manifestations nous avons le plaisir de pouvoir participer financièrement à plusieurs projets et voyages organisés par les écoles du RPI notamment :

- le bus et la sortie théâtre à Sarran pour les élèves de maternelle
- le bus et le séjour sportif sur Bugeat en pleine nature pour les élèves du CP, CE1, CE2 (une participation de l'APE est à l'étude)
- les goûters de Noël pour les 3 écoles.

Nous profitons de votre lecture pour vous rappeler qu'en cette année scolaire nous sommes fières de vous proposer un nouveau service de communication une adresse mail aipedsmv@hotmail.com et un compte facebook **Ape Dsmv** afin de vous faciliter la visibilité des événements et les échanges en temps réel.

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite une très bonne année 2024 et compte sur vous tous et espère vous revoir plus nombreux en tant que bénévoles et/ou participants aux prochaines manifestations.



L'équipe APE



4. Les restaurants du coeur



Afin de venir en aide aux plus démunis, l'association « Les Restaurants du Cœur » organise une grande tombola avec la mise en vente de tickets d'une valeur de 2 euros.

Mme Chabrerie Joëlle reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires et peut se déplacer à votre domicile si besoin. Elle est joignable au : 06 88 60 46 51. Les règlements par chèque doivent être établis à l'ordre des « Restos du Cœur ».

Merci à vous pour votre aide.

On compte sur vous !

